



CONDITIONS DE L'ACTION

Action Product Plus Lave-vaisselles AutoDose.

A l'achat d'un modèle promotionnel de lave-vaisselle AutoDose, durant la période du 01-01-2022 au 31-03-2022 inclus, vous recevez gratuitement un an de Finish Power Gel.

1. Cette action promotionnelle est valable à l'achat d'un modèle lave-vaisselle AutoDose durant la période de l'action allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 inclus.
2. L'action est valable pour les modèles en promo ci-dessous :

Modèles en promotion

DEN48520XAD

DEN38530XAD

DIN48430AD

3. Cette action promotionnelle s'applique exclusivement aux produits qui ont été achetés dans les magasins/magasins en ligne participants des revendeurs affiliés en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.
4. L'action promotionnelle ne s'adresse qu'aux consommateurs domiciliés en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.
5. Pour disposer du formulaire d'enregistrement du modèle en promo acheté, veuillez aller sur www.beko.com/be-fr/campagnes/autodosegel.
6. Seuls les achats enregistrés – par le biais de notre formulaire d'enregistrement en ligne – et accompagnés d'une copie de la preuve d'achat et du numéro de série complété sont pris en considération.
7. Au cas où le participant ne renvoie pas les documents manquants dans les 10 jours ouvrables suivant l'enregistrement en ligne ou les complète insuffisamment, il est exclu de la participation à l'action promotionnelle, sans pouvoir prétendre aucunement à une indemnisation ou action promotionnelle de substitution de quelque forme que ce soit.
8. Les envois incomplets, les envois ne respectant pas les conditions de l'action ainsi que les envois effectués après la date d'expédition ultime (le 15 avril 2022) ne seront pas honorés.
9. En participant à cette action promotionnelle et en envoyant les documents et pièces jointes, le participant déclare accepter ces conditions de l'action et déclare avoir transmis des informations correctes et exactes.
10. En principe, le participant reçoit son Finish Power Gel dans un délai de 6 à 8 semaines après que Beko a reçu et approuvé l'enregistrement en ligne avec la copie de la preuve d'achat.
11. Cette action promotionnelle n'est pas valable en combinaison avec d'autres actions.
12. Cette action promotionnelle n'est valable que sur les nouveaux produits et non sur les produits d'occasion.
13. Cette action ne s'applique que sur des produits uniques. Cela signifie qu'une seule demande portant sur le même numéro de série peut être introduite.
14. Beko/Asogem Belgique N.V. décline toute responsabilité si le participant a envoyé des informations/données incorrectes.
15. Beko/Asogem Belgique N.V. n'est pas responsable de la disponibilité des modèles en promo dans le magasin et les magasins en ligne des revendeurs liés. Si, au cours de la période de l'action promotionnelle, les modèles en promo ne sont plus de stock, il n'est pas possible de participer à l'action ultérieurement.
16. Beko/Asogem Belgique N.V. n'est pas responsable d'autres communications, éventuellement erronées relatives à cette action donnée dans le magasin (hors ligne et en ligne). Beko/Asogem Belgique N.V. décline toute responsabilité pour les communications inexacts dans le magasin.
17. Beko/Asogem Belgique N.V. se réserve à tout moment le droit d'examiner un éventuel abus concernant les documents et pièces jointes envoyés et se réserve expressément le droit de lancer une action judiciaire en cas de soupçon de fraude.
18. Vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques à campagnes@asogem.eu
19. Les informations à caractère personnel telles que le nom, l'adresse, etc. sont traitées de manière strictement confidentielle par Asogem Belgique N.V./Beko et par les personnes auxquelles elle fait appel à cet effet. Ces informations ne sont pas transmises à des tiers.
20. Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité dans le cadre de la procédure d'enregistrement d'indiquer si vous voulez recevoir des informations ou des communications de la part de Beko.
21. Beko/Asogem Belgique N.V., les personnes auxquelles elle fait appel ainsi que les tiers déclinent toute responsabilité quant au traitement et/ou aux coûts découlant de cette action promotionnelle et supportés par le participant. Beko/Asogem Belgique N.V., les personnes auxquelles elle fait appel ainsi que les tiers ne peuvent pas non plus être tenus responsables par le participant (ou au nom de ce dernier) de tout dommage, direct ou indirect, provoqué ou en lien d'une quelconque manière avec cette action promotionnelle.
22. Beko/Asogem Belgique N.V. se réserve le droit de modifier entre-temps les conditions de l'action et de mettre un terme à l'action anticipativement. En cas de modification ou d'arrêt de l'action, Beko n'est redevable d'aucune indemnisation ou action promotionnelle de substitution, de quelque forme que ce soit.
23. Beko/Asogem Belgique N.V. est habilitée à tout moment à mettre fin à la participation des participants, sans devoir motiver sa décision et sans faire naître un droit ou une prétention, dans le chef du participant concerné, à une indemnisation, à un produit ou une action promotionnelle de substitution, sous quelque forme que ce soit.



FC BARCELONA MAIN PARTNER